

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 21 décembre 2023
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023
(accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°4

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par des lignes de dépenses imprévues, soit par des ressources nouvelles ou un sur-équilibre ou par suppression de crédits antérieurement votés.

La décision modificative retrace également les ajustements nécessaires aux écritures d'ordre budgétaire liées aux amortissements.

I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal

Dépenses financées par la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022) :

020.6518.130	Redevances informatiques	200 000,00 €
020.6531.210	Indemnités des élus / augmentation point d'indice	14 000,00 €
90.67443.950	Indemnisation perte exploitation / DSP parc des expositions (délibération du 9/11/2023)	68 945,00 €
413.67443.712	DSP Aquacove / remboursement taxe foncière 2023 non prévue au BP 2023	2 035,00 €
	Total	284 980,00 €

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres :

020.275.111	Dépôt de garantie / relogement association suite aux travaux de la piscine de Kerlan Vihan (financé par les emprunts en capital et les travaux courants piscine)	3 417,00 €
020.2031.44506	Etude / réalisation réseau de chaleur bois (financée par les travaux/EESAB)	80 000,00 €
90.6518.950	Redevance plateforme pour l'emploi (prévues initialement sur la communication / développement économique)	12 000,00 €
90.67441.950	Subvention équilibre / budget annexe locations bâtiments économiques (admissions en non-valeur) (financée par les subventions économiques et la communication / développement économique)	29 200,00 €
90.6574.950	Subventions de fonctionnement / soutien au développement économique (financées par la communication / développement économique)	14 900,00 €

II/ Les dépenses nouvelles financées sur les budgets annexes

Sur le budget location bâtiments économiques:

Dépenses nouvelles financées par la subvention d'équilibre du budget principal (compte 774) :

6541	Admissions en non-valeur	29 200,00 €
------	--------------------------	-------------

Dépenses nouvelles financées par l'emprunt

2138	Acquisition d'une partie du site de l'Adria (conseil communautaire du 21 décembre)	1 500 000,00 €
------	--	----------------

Sur le budget assainissement collectif

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget :

6541	Admissions en non-valeur	13 339,00 €
------	--------------------------	-------------

Sur le budget activités portuaires

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget :

63512	Taxe foncière 2023	11 697,00 €
-------	--------------------	-------------

Sur le budget restauration collective

Dépenses financées par le sur-équilibre du budget :

6023	Alimentation	120 000,00 €
------	--------------	--------------

Dépenses financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres

2313	Remplacement des menuiseries extérieures (financées par le crédit matériel)	4 800,00 €
------	--	------------

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre de dotations aux amortissements :

Budget eau	Reprise sur frais d'études et d'insertion (chapitre 041)	153 118,00 €
Budget assainissement	Reprise sur frais d'études et d'insertion (chapitre 041)	95 165,00 €
Budget déchets	Dotations aux amortissements	1 000,00 €

Après avoir délibéré (51 suffrages exprimés dont 2 voix contre et 49 voix pour), le conseil communautaire décide de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.